

**POUR LE CONTRAT GROUPE DU CDG  
Cabinet WILLIS TOWERS WATSON**

<b>ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL</b>
---

**OBJET** : Contrat assurance des "risques statutaires du personnel"  
Contrat n°

Messieurs,

Le Centre de Gestion de l'Orne a décidé de remettre en concurrence, avec l'assistance de la Société PROTECTAS, le contrat groupe d'assurance des "Risques Statutaires du Personnel" à adhésion facultative.

Cette société intervient exclusivement comme conseil et, en aucun cas, comme assureur.

**Pour permettre à la société PROTECTAS d'exécuter dans les meilleures conditions sa mission, nous vous prions de bien vouloir nous adresser les éléments suivants concernant le contrat ci-dessus référencé :**

- Pour les exercices 2021 et 2022 et par nature de risque (accident du travail-maladie professionnelles, maladie de longue durée-longue maladie, maternité et maladie ordinaire) veuillez indiquer :
  - Le nombre de jours d'arrêts déclaré
  - Le nombre de jours effectivement pris en charge par l'assureur,
  - Le nombre de jours comptabilisés au titre des provisions,
  - Les montants remboursés et provisionnés **(séparément)**
  - Si le remboursement correspond à 100 % du traitement de l'agent en arrêt. Si non, indiquez la part du traitement de l'agent qui est pris en charge.
  - Pour les frais de soins, vous nous indiquerez les montants remboursés pour chaque année et le montant des provisions **(séparément)**
  - Pour la garantie Décès, vous préciserez le nombre de décès pour chaque année et le montant des capitaux versés.

Nous vous remercions de bien vouloir apporter, dans les meilleurs délais, vos réponses à ce courrier.

Dans cette attente, je vous prie de croire, .....

Signature

<b>ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL</b>
---

**OBJET** : Contrat assurance des "risques statutaires du personnel"  
Contrat n°

Messieurs,

Le Centre de Gestion de l'Orne a décidé de remettre en concurrence pour le 1<sup>er</sup> juillet 2023, avec l'assistance de la Société PROTECTAS, le contrat groupe d'assurance des "Risques Statutaires du Personnel" à adhésion facultative.

Cette société intervient exclusivement comme conseil et, en aucun cas, comme assureur.

**Pour permettre à la société PROTECTAS d'exécuter dans les meilleures conditions sa mission, nous vous prions de bien vouloir nous adresser les éléments suivants concernant le contrat ci-dessus référencé :**

- Pour les exercices 2019 et 2020 et par nature de risque (accident du travail-maladie professionnelles, maladie de longue durée-longue maladie, maternité et maladie ordinaire) veuillez indiquer :
  - Le nombre de jours d'arrêts déclaré
  - Le nombre de jours effectivement pris en charge par l'assureur,
  - Le nombre de jours comptabilisés au titre des provisions,
  - Les montants remboursés et provisionnés **(séparément)**
  - Si le remboursement correspond à 100 % du traitement de l'agent en arrêt. Si non, indiquez la part du traitement de l'agent qui est pris en charge.
  - Pour les frais de soins, vous nous indiquerez les montants remboursés pour chaque année et le montant des provisions **(séparément)**
  - Pour la garantie Décès, vous préciserez le nombre de décès pour chaque année et le montant des capitaux versés.

Nous vous remercions de bien vouloir apporter, dans les meilleurs délais, vos réponses à ce courrier.

Dans l'attente,  
Nous vous prions .....